



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport d'information du Conseil communal

Relatif au Programme de législature 2012 – 2016

"La Chaux-de-Fonds, densité et qualité de vie"

(du 7 août 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Affirmer des convictions fortes sur des bases solides, afficher ses ambitions tout en les confrontant au principe de réalité, tracer les lignes qui guideront l'action politique et fixer des priorités : un programme de législature constitue aux yeux du Conseil Communal l'un des actes fondateurs de l'action publique.

Notre Conseil a conscience de l'importance de cette démarche. Aussi, c'est investi du sens de ses responsabilités qu'il a synthétisé dans le présent rapport les orientations qu'il souhaite donner à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les années à venir.

LE CONSEIL COMMUNAL

Jean-Charles Legrix



Pierre-André Monnard



Jean-Pierre Veya



Nathalie Schallenberger



Théo Huguenin-Elie



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CONSTATS & ENJEUX	4
QUATRE AXES ET 26 OBJECTIFS	6
ELABORATION EN TROIS ÉTAPES	7
"LA CHAUX-DE-FONDS, DENSITÉ & QUALITÉ DE VIE"	8
AXE 1 : BIEN VIVRE DANS LA CITÉ	8
OBJECTIF 1.1 : Développer les structures d'accueil extra-familial	8
OBJECTIF 1.2 : Réussir la mutation de l'école et développer les infrastructures scolaires	9
OBJECTIF 1.3 : Développer une offre médicale suffisante et de qualité	9
OBJECTIF 1.4 : Améliorer les infrastructures de loisirs, culturelles et sportives	10
OBJECTIF 1.5 : Réduire l'insécurité et les incivilités	10
OBJECTIF 1.6 : Rendre l'espace public attractif et convivial	11
OBJECTIF 1.7 : Favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement ..	11
OBJECTIF 1.8 : Soutenir la vie sociale et la vie associative	11
AXE 2 : UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CITOYENS	13
OBJECTIF 2.1 : Resserrer les liens entre citoyens et autorités	13
OBJECTIF 2.2 : Soigner la communication à l'intérieur de la cité	13
OBJECTIF 2.3 : Optimiser le fonctionnement de l'administration	14
OBJECTIF 2.4 : Rendre les processus plus fiables et transparents	14
OBJECTIF 2.5 : Développer les prestations en ligne	14
OBJECTIF 2.6 : Développer l'information par les multimédias	14
OBJECTIF 2.7 : Optimiser l'occupation et l'accessibilité des locaux	15
AXE 3 : PROSPERER ET SE DEVELOPPER	16
OBJECTIF 3.1 : Planifier le développement de la ville sur le long terme	16
OBJECTIF 3.2 : Assurer des finances saines et une fiscalité attractive	16
OBJECTIF 3.3 : Poser des objectifs clairs en matière d'urbanisme	17
OBJECTIF 3.4 : Développer une politique de l'habitat et du logement	17
OBJECTIF 3.5 : Diversifier le tissu économique	18
OBJECTIF 3.6 : Des énergies encore plus propres	18
OBJECTIF 3.7 : Mieux gérer les déchets	19
AXE 4 : UNE VILLE QUI RAYONNE	20
OBJECTIF 4.1 : Rendre la ville plus accessible	20
OBJECTIF 4.2 : Améliorer l'image de la ville à l'extérieur	21
OBJECTIF 4.3 : Fédérer la région, positionner la ville sur la scène nationale	21
OBJECTIF 4.4 : Renforcer le positionnement touristique de la Ville	22
CONCLUSION	23

INTRODUCTION

Constats & enjeux

"La Chaux-de-Fonds, densité et qualité de vie". Le titre du Programme de législature (PDL) 2012 – 2016 résume à lui seul les constats et les enjeux que le Conseil communal identifie pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds offre une qualité de vie exceptionnelle, notamment parce que l'espace bâti y est dense. Cette caractéristique de la Métropole horlogère, qui, parmi d'autres traits d'urbanisme, lui a valu son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité, représente une chance qui rend possibles les déplacements à pied entre presque tous les points de la cité, qui rend possible la mixité des fonctions urbaines, entre habitat et industrie, entre travail, commerce et loisirs. Cette densité préserve aussi l'espace naturel environnant, en évitant que la ville ne s'y étende.

En même temps, cette densité se révèle une source perpétuelle de défis :

- l'aménagement d'un espace partagé harmonieusement par tous ses utilisateurs et par toutes les mobilités
- la préservation d'un patrimoine précieux soumis à une forte pression
- la préservation des mixités fonctionnelles, sociales et générationnelles.

La concentration spatiale des fonctions urbaines dont bénéficie la ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal entend non seulement la préserver, mais aussi la développer. Nous pensons ici surtout aux infrastructures, qu'elles soient sportives, culturelles, scolaires, en lien avec l'accueil extra-familial, médicales, liées à la mobilité ou aux aménagements urbains, qu'elles soient en lien avec l'économie, la sécurité, les énergies, l'eau ou encore la gestion des déchets. Pour le Conseil communal, c'est clairement ici que se situe pour La Chaux-de-Fonds l'enjeu majeur d'un développement maîtrisé.

Aller vite tout en soignant le dialogue

La fenêtre d'opportunité est plus que favorable. Les principaux indicateurs sont au vert dans la Métropole horlogère : niveau d'emploi jamais atteint; croissance démographique marquée, même si l'on peine encore à attirer les hauts revenus; investissements privés en croissance, en particulier en matière immobilière et industrielle; et finances publiques maîtrisées. Il faut en profiter et aller vite, mais de manière éclairée et transparente. En effet, il importe de soigner les dialogues internes, pour ne perdre personne en

chemin : dialogues entre citoyens, entre citoyens et autorités, entre collaborateurs de l'administration et autorités. Il faut savoir prendre le temps de se parler et de se comprendre car la nécessaire métamorphose de la cité, sa nécessaire adaptation à une époque nouvelle, pour réussir, nécessite l'adhésion et la compréhension du plus grand nombre.

Cette double nécessité d'aller vite tout en prenant son temps peut sembler contradictoire. Le Conseil communal y voit au contraire une opportunité : celle de renouer des liens forts à l'intérieur des murs de la cité. Aussi, le Conseil communal entend-il s'engager avec détermination dans la voie de la "démocratie participative", aller à la rencontre de celles et ceux qui font vivre la Métropole horlogère, dans les quartiers, dans les industries, auprès des commerçants, parmi les collaborateurs de l'administration...

Positionner la ville

Cette unité retrouvée que l'exécutif appelle de ses vœux ne sera pas de trop pour surmonter un autre défi de taille : le positionnement de la ville dans les espaces régional, cantonal et fédéral. On pense ici aux enjeux, majeurs pour la Métropole horlogère, qui feront l'actualité politique cantonale dans les années à venir : rapprochement de communes, nouveau projet de RER neuchâtelois, répartition des missions au sein d'Hôpital neuchâtelois, projet de nouvel hôtel judiciaire cantonal à La Chaux-de-Fonds, nouvelle répartition de la fiscalité des personnes morales, réforme de la péréquation.

La Métropole horlogère doit trouver sa place dans le canton et sur la scène nationale. Elle doit être un centre de gravité en lien fort avec ses voisins. Cette place, notre ville devra se la façonner, comme elle en a pris l'habitude, parce que pour elle, rien ne semble aller de soi. Notre ville doit entrer en résilience en organisant, en fédérant la région pour mieux la défendre vis-à-vis de l'extérieur. Il s'agit aussi d'œuvrer, positivement et avec ouverture, pour une plus forte cohésion cantonale, respectueuse de tous et de toutes les régions, à même de faire profiter tout le canton des forces de chacun plutôt que d'en stigmatiser les faiblesses.

La Chaux-de-Fonds a de nombreux atouts à faire valoir : une place industrielle dynamique et créative, une richesse du lien social souvent enviée, un foisonnement culturel et associatif, une qualité de vie exceptionnelle, nous l'avons dit, et un espace bâti dense et de qualité. Le Conseil communal, avec l'aide de toutes et tous, entend faire fructifier ces atouts en anticipant, dans le même temps, les nécessaires adaptations qui rendront la Métropole horlogère plus forte, plus écoutée, plus attractive, pour le bien de ses propres citoyens.

Quatre axes et 26 objectifs

Après d'intenses réflexions, et en tenant compte de la première phase de dialogue avec la population dans le cadre des Lignes directrices, le Conseil communal a décidé d'orienter son action principalement sur quatre axes:

- **Bien vivre dans la cité**
- **Une administration au service des citoyens**
- **Prospérer et se développer**
- **Une ville qui rayonne.**

Le premier axe, "**bien vivre dans la cité**", même s'il pourrait probablement chapeauter tous les autres, s'attache ici aux prestations et aux services qui influencent directement la qualité de vie des habitants : l'accueil extra-familial, les prestations de santé, la sécurité ou encore les infrastructures de loisirs, culturelles et sportives.

Le deuxième axe, "**une administration au service des citoyens**", concerne le vaste chantier de modernisation de l'administration communale. Il s'agit de la rendre à la fois plus proche des citoyens et plus efficace, fiable et transparente. Il s'agit aussi de renforcer le lien avec les citoyens en développant le dialogue à l'intérieur de la cité et la communication des projets.

Le troisième axe, "**prospérer et se développer**", a pour vocation d'accompagner la croissance de la ville, tant démographique qu'urbanistique. Il s'agit de planifier des infrastructures adaptées, et d'assurer pour la cité une assise financière solide.

Enfin le quatrième axe, "**une ville qui rayonne**", a pour vocation d'ouvrir encore plus La Chaux-de-Fonds sur le monde et de la positionner comme un centre régional fort.

Chacun de ces quatre axes est décliné en un certain nombre d'objectifs – 26 au total. Ceux-ci regroupent ensemble la totalité des domaines d'actions prioritaires sur lesquels le Conseil communal entend mettre l'accent dans les années à venir.

Elaboration en trois étapes

La première étape a conduit au rapport soumis ce jour à votre Autorité. Le bilan de la précédente législature, l'analyse de données au sens large, récoltées notamment dans le cadre de la démarche « Dessine-moi une Ville » (cf. annexe « Etat des lieux statistique de la Ville de La Chaux-de-Fonds ») et, surtout, les riches débats du Conseil communal ont permis d'élaborer un Programme de législature cohérent et équilibré, courageux tout en étant conscient des moyens qui sont les nôtres.

Dresser des constats, identifier des enjeux, fixer un cadre d'action, débattre des priorités, bref, livrer des impulsions politiques, c'est à notre sens le rôle central des instances politiques, rôle que le Conseil communal entend tenir en collaboration étroite avec le Conseil général.

La deuxième étape laissera pour un temps la place aux cadres de l'administration qui, jour après jour, ont à cœur d'offrir sur le terrain un service public de qualité. Les cadres se réuniront et évoqueront ensemble les mesures et projets qu'ils entendent soumettre au Conseil communal afin de répondre aux objectifs prioritaires que l'exécutif vient de fixer. Ce n'est qu'ensuite que le Conseil communal arbitrera, priorisera les projets en regard de la « feuille de route » qu'est le Programme de législature.

La démarche ne prendra pas un temps inconsidéré. Il s'agit simplement de donner la parole à une administration efficace, enthousiaste et professionnelle. Il n'y aura vraisemblablement pas de grosses surprises car les mesures et projets envisagés, pour la plupart, s'inscriront certainement dans la continuité des travaux des Autorités.

Ces mesures et projets seront chiffrés. Ils seront ensuite, durant l'automne, soumis au Conseil communal qui en retiendra une soixantaine en regard de critères financiers et politiques.

La troisième étape consistera, sur la base des mesures et projets retenus, à élaborer le Plan financier pluriannuel (PFP) qui sera soumis au Conseil général, et qui lui permettra, indirectement, de se prononcer aussi sur les actions concrètes souhaitées par l'exécutif.

Cette troisième étape se terminera par l'élaboration d'un document « grand public », synthétisant le présent Programme de législature, les mesures et projets et les impacts financiers qui en découlent, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de mieux comprendre et suivre l'action de leurs Autorités.

"LA CHAUX-DE-FONDS, DENSITÉ & QUALITÉ DE VIE"

AXE 1 : Bien vivre dans la cité

Capitale régionale, La Chaux-de-Fonds est une ville où la qualité de vie n'est pas une vaine expression. L'offre de loisirs, qu'elle soit culturelle ou sportive, y est abondante, le centre-ville est dynamique, l'espace bâti y est agréable et l'écrin naturel exceptionnel. Pourtant, aucune des qualités citées ci-dessus n'est définitivement acquise. Cœur d'une collectivité publique communale, l'offre en prestations directes nécessite une attention de tous les instants et de très importants moyens financiers.

La Chaux-de-Fonds doit non seulement rattraper l'important retard d'investissement pris dans l'entretien de ses infrastructures et travailler sur les manques actuels dans les grands dossiers que sont la santé, la sécurité et l'éducation, mais elle se doit aussi de développer – fortement et rapidement – des prestations nouvelles, attendues par la société moderne, comme un réseau de structures d'accueil extra-familial couvrant tout le territoire communal.

Derrière cet axe prioritaire sont aussi regroupés l'ensemble des objectifs qui ont trait au "bien vivre ensemble": gestion des incivilités, propreté en ville, cohabitation des différents modes de transports à l'intérieur des murs de la cité, par la gestion du stationnement notamment, ou encore aménagements urbains conviviaux et attractifs.

C'est sur la base de ce "cœur de business", de ce "bien vivre dans la cité" que les citoyens jugent la qualité des prestations publiques et qu'ils accordent – ou non – aux Autorités la confiance nécessaire à la réalisation de tout projet d'importance destiné à l'ensemble de la collectivité.

OBJECTIF 1.1 : Développer les structures d'accueil extra-familial

Permettre aux femmes – et aux hommes – de conjuguer harmonieusement vies familiale et professionnelle représente pour le Conseil communal une véritable priorité politique. La Chaux-de-Fonds avait pris un retard conséquent dans ce domaine, elle est en train de le combler. Cependant les efforts ne doivent pas être relâchés.

Si la situation dans le domaine de l'accueil pré-scolaire (0-4 ans), c'est-à-dire les crèches, devient plus ou moins acceptable, il en va tout autrement de l'accueil para-scolaire (4-12 ans). Certes, la Ville a pu ouvrir cinq structures parascolaires communales au cours des trois dernières années (Beau-Temps 8, Charrière 2bis, Temple-Allemand 111, Crêt 18 et Helvétie 46). Une cinquième structure ouvrira à la rentrée 2013/2014 à

Numa-Droz 177). Cela représente 205 places cumulées (sans compter les places parascolaires également disponibles dans nos deux crèches communales ou les places disponibles dans les structures privées subventionnées). Mais ces cinq structures ne couvrent de très loin pas tous les besoins identifiés par la loi ou les besoins identifiés lors d'une vaste enquête conduite en 2010 auprès de tous les parents d'enfants âgés entre 0 et 16 ans (taux de retour : plus de 40%). Selon cette étude et selon la loi, il manque environ encore près de 350 places d'accueil para-scolaire et près de 100 places d'accueil pré-scolaire en ville de La Chaux-de-Fonds.

OBJECTIF 1.2 : Réussir la mutation de l'école et développer les infrastructures scolaires

L'ambition de la Ville est de proposer une formation de qualité, accessible à tous. L'école chaux-de-fonnière doit défendre ses valeurs : tolérance, intégration, socialisation, humanisme. Dans un paysage scolaire qui a vécu et vivra encore des réformes importantes, c'est devenu un véritable défi.

HarmoS, Plan d'études romand, rénovation des filières au secondaire I, refonte de l'enseignement spécialisé, régionalisation de l'école obligatoire: à n'en pas douter, l'école va continuer à évoluer. Cela nécessitera des capacités managériales accrues de la part de la direction. Le défi est de réussir à la fois la mise en place d'une gestion centralisée plus efficace, tout en développant, dans les centres scolaires, une direction pédagogique forte et proche du terrain. Il s'agit que chaque classe, chaque collège, développe un "esprit" propre, propice à l'épanouissement de tous, tout en bénéficiant de ressources centralisées efficaces et professionnelles.

De plus, la Ville va devoir fortement réorganiser et développer ses infrastructures scolaires (bâtiments, sites). Il faudra en effet qu'elle soit à même de répondre à l'évolution démographique, ainsi qu'à la rénovation des filières au secondaire I, rénovation gourmande en espace.

OBJECTIF 1.3 : Développer une offre médicale suffisante et de qualité

Développer une offre de soin de qualité constitue à n'en pas douter l'un des défis majeurs qui attendent la Ville dans les années à venir. Il s'agit évidemment d'être attentifs voire combattifs quant au rôle qu'occupera l'hôpital de La Chaux-de-Fonds au sein d'Hôpital neuchâtelois.

Mais il s'agit probablement aussi de réussir le développement, en ville, d'une offre médicale plus fournie et plus complète qu'actuellement. On peut penser à favoriser l'implantation de cabinets de groupe, de pédiatres, etc. C'est clairement l'un des rôles du nouveau Service de santé et promotion de la santé.

Signalons aussi ici que La Chaux-de-Fonds appréhende la notion de santé de manière large, comme le font toutes les cités membres du réseau des villes-santé OMS. Une ville-santé pense aussi bien à son présent qu'à son avenir, assure la prise en compte des générations qui la composent, favorise l'expression de leurs attentes, l'adaptation des environnements naturel et social à leurs besoins de connaissances, de vie collective, d'éveil et d'éducation, de développement personnel et d'apprentissage de la citoyenneté, d'accès facilité aux services et de partage des espaces publics.

OBJECTIF 1.4 : Améliorer les infrastructures de loisirs, culturelles et sportives

Élément central qui participe à la qualité de vie en ville, le domaine des loisirs mérite toute l'attention des Autorités. L'offre à La Chaux-de-Fonds est remarquable. Il s'agit de la maintenir et d'améliorer encore sa qualité.

Plus que tout autre chapitre, celui-ci est aussi dédié au rattrapage du retard pris dans l'entretien des infrastructures. La mise à niveau des infrastructures sportives a déjà été bien entamée. Il reste cependant un morceau de taille, qui mobilisera d'importantes ressources financières durant cette législature : le développement d'un nouveau centre aquatique sur le site des Mélèzes, selon des principes novateurs.

Au niveau des infrastructures culturelles, la réhabilitation de la Salle de musique, déjà décidée, mobilisera également d'importantes ressources financières.

Enfin, la construction du Naturama – qui fera plus que remplacer le Musée d'histoire naturelle mais regroupera sur un même site un zoo, un vivarium et un centre d'interprétation de la faune et de la flore régionale – constituera une incroyable opportunité de se profiler, dans la région comme beaucoup plus loin à la ronde auprès d'un public familial.

OBJECTIF 1.5 : Réduire l'insécurité et les incivilités

Bien vivre ensemble suppose disposer d'espaces publics propres et sûrs. Le Conseil communal n'est pas satisfait de l'atmosphère qui se dégage de plusieurs lieux : Place de la gare, parcs publics et cours d'école où s'amoncellent les bris de verre à la sortie du week-end, écopoints et écopoints+ où s'entassent ordures et détritiques. Le Conseil communal entend donc prendre des mesures énergiques, tant en termes de prévention que de répression, pour lutter contre ce genre d'incivilités qui nourrissent un sentiment d'insécurité au sein de la population.

OBJECTIF 1.6 : Rendre l'espace public attractif et convivial

Bien vivre ensemble signifie aussi rendre les espaces publics attractifs et conviviaux, donc soigner les aménagements urbains, notamment au centre-ville. Il s'agit de redonner envie de "vivre la ville", de s'y déplacer à pied, d'y flâner, de s'arrêter au café par exemple. L'objectif consiste à dynamiser le centre-ville, à le rendre plus vivant. Il s'agira aussi de soigner la cohabitation entre piétons, vélos, voitures et transports publics. A ce titre, le réaménagement de la Place de la gare, dont les premiers gros travaux débiteront en 2014, est un projet emblématique.

OBJECTIF 1.7 : Favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement

Une ville attractive est aussi une ville où l'on se déplace aisément, quel que soit le mode de transport choisi : à pied, à vélo, en véhicule privé ou en transports publics. Il s'agira donc de veiller à ce que tous ces modes de transports trouvent leur place.

Le Conseil communal entend développer un véritable plan urbain des mobilités intégrées et durables. Un accent particulier sera mis sur la mobilité douce avec le développement du projet Velospot et la création de la rue verte, qui s'étendra des Entilles à l'Espace de l'urbanisme horloger. Dans la même dynamique, partout où cela fait sens et ne nuit pas aux autres modes de transport, la Ville entend privilégier les zones de rencontre ou à trafic réduit.

Il faudra également s'attaquer au difficile dossier de la politique de stationnement. Il n'est en effet tout simplement plus acceptable que les voitures-ventouses occupent à demeure des places de stationnement au centre-ville, places de stationnement qui en conséquence ne sont plus disponibles pour les habitants du centre ou pour les Chaux-de-Fonnières des quartiers extérieurs qui souhaitent passer un moment au centre-ville, pour des achats par exemple.

A ce titre, le projet de parking de la Place de la gare (au sud des voies) pourrait trouver tout son sens, sous réserve de sa faisabilité technique et économique.

OBJECTIF 1.8 : Soutenir la vie sociale et la vie associative

Une ville où il fait bon vivre est aussi une ville où le lien social signifie encore quelque chose. Si le Conseil communal est heureux de constater que la vie associative est bien présente à La Chaux-de-Fonds, il entend la soutenir et l'encourager. La vie associative permet de renforcer l'offre de

loisirs, l'offre sportive et l'offre culturelle. Elle donne aussi un sens à l'engagement en faveur de la communauté, pour le bien de tous.

Dans cette perspective, il sera nécessaire d'empoigner le dossier des salles communales. De grandes options devront être prises et des travaux importants devront être consentis : la Maison du peuple accuse le poids des ans, Polyexpo est vétuste et les Abattoirs n'ont toujours pas trouvé d'affectation. Il s'agira de répondre aux besoins des sociétés locales et de l'économie tout en préservant notre patrimoine et en développant des outils permettant à la ville de rayonner (salles de congrès et de banquet justement dimensionnées).

AXE 2 : Une administration au service des citoyens

Les élus tout comme les membres de l'administration sont au service des citoyens. Au-delà de cette évidence, le Conseil communal a à cœur de développer des relations de proximité avec la population, et de renforcer le lien de confiance entre citoyens et Autorités, lien non seulement nécessaire à la réussite de tout projet d'envergure, mais indispensable à tout changement.

Ici sont donc regroupés les objectifs qui, s'ils sont atteints, sont à même de resserrer ce lien entre les citoyens et leur "Ville", leur administration, leurs élus. On y trouve des objectifs qui ont trait à la simplification des prestations publiques, à l'efficacité de l'administration, à la fiabilité et à la transparence des processus, au dialogue à l'intérieur des murs de la cité, à la politique de communication et d'information.

OBJECTIF 2.1 : Resserrer les liens entre citoyens et Autorités

Le Conseil communal dresse le constat que le lien entre les citoyens et les Autorités s'est délité avec les années. Cela a récemment été confirmé par une série d'interviews menés, sur mandat du Conseil communal, par des étudiants auprès de citoyens chauds-de-fonnières, dans le cadre de la démarche « Dessine-moi une Ville ». Le Conseil communal en prend acte et assume sa part de responsabilité. Il entend à l'avenir davantage écouter et mieux dialoguer avec les citoyens.

Pour ce faire, l'exécutif entend lancer un vaste programme de démocratie participative, sous forme d'échanges répétés avec les citoyens, sur des sujets d'actualité, sur des préoccupations récurrentes et sur les grands projets, mais aussi sur la vision à long terme du développement de La Chaux-de-Fonds. Les modalités de ce programme seront définies d'ici à la fin 2013.

OBJECTIF 2.2 : Soigner la communication à l'intérieur de la cité

Dans la foulée de l'objectif précédent, le Conseil communal entend soigner la communication à l'intérieur des murs de la cité. Il entend informer plus tôt des projets qu'il a dans ses tiroirs, très en amont des processus de décision. Cela permettra non seulement de prendre le pouls de la population, mais aussi de valoriser au mieux le travail enthousiaste de l'ensemble de l'administration au service des citoyens. Cela permettra aussi de renforcer le "vivre ensemble", au travers par exemple de campagnes de sensibilisation dévolues aux déchets, à la sécurité, à la santé.

OBJECTIF 2.3 : Optimiser le fonctionnement de l'administration

Comme beaucoup d'autres, l'administration communale chaux-de-fonnière doit encore gagner en efficacité. Il s'agit de simplifier les procédures, non pas pour réaliser des économies, mais pour réallouer une ressource précieuse aux collaborateurs : le temps. Aux yeux du Conseil communal, il serait plus judicieux que les collaborateurs puissent se concentrer sur le cœur de leur métier, sur leur domaine de compétences, au service direct des citoyens, plutôt que de se perdre dans des procédures trop lourdes, héritées de décennies d'habitudes, pour certaines rigides.

De nombreux domaines d'actions sont possibles. Citons-en simplement un : la gestion électronique des documents. En partie introduite, il s'agit de la systématiser, notamment pour ce qui a trait au traitement des factures, ce qui ferait gagner un temps précieux.

OBJECTIF 2.4 : Rendre les processus plus fiables et transparents

Pour renforcer la confiance dans les institutions publiques, il est important de travailler sur la fiabilité et la transparence des processus internes. C'est une question de bonne gouvernance. Il s'agit de mettre en place un véritable système de contrôle interne. On peut aussi imaginer, si les avantages dépassent les inconvénients, construire une politique d'achats dont les règles seraient unifiées. Le Conseil communal entend aussi réfléchir à la problématique des achats durables. Enfin, une plus grande transparence et une plus grande lisibilité des finances publiques sera amenée par les nouvelles normes comptables obligatoires, MCH2 (manuel comptable harmonisé 2).

OBJECTIF 2.5 : Développer les prestations en ligne

Le Conseil communal en est convaincu : une administration au service des citoyens, à notre époque, c'est une administration qui développe un maximum de prestations en ligne. Il existe déjà la possibilité de réserver des salles ou d'envoyer une candidature à un poste de travail par internet. Le Conseil communal imagine que d'autres prestations pourraient s'ajouter: commande d'attestations de domicile ou renouvellement d'abonnements de piscine, par exemple.

OBJECTIF 2.6 : Développer l'information par les multimédias

Tout comme le point précédent, c'est l'un des défis à relever dans cette législature : après le premier virage de l'internet, il s'agit désormais d'aller plus loin. Il faut évidemment faire vivre plus encore le site internet de la

Ville, le rendre plus attractif, mais aussi réussir sa portabilité sur les supports mobiles.

Il s'agit aussi de lancer toute une gamme d'applications smartphones "Ville de La Chaux-de-Fonds" : pour les mesures hivernales par exemple, pour les musées aussi. Il faut également se montrer plus présents sur les réseaux sociaux. Bref, le domaine des multimédias offre des possibilités de communication formidables, à mêmes elles aussi de rapprocher le citoyen de la Ville.

Le Conseil communal en est convaincu : une collectivité publique doit savoir consentir de lourds investissements dans ce domaine pour offrir au citoyen des prestations en phase avec ses habitudes et son comportement.

OBJECTIF 2.7 : Optimiser l'occupation et l'accessibilité des locaux

Le Conseil communal entend rationaliser au mieux l'occupation des bâtiments de l'administration communale. La situation actuelle n'est en effet pas satisfaisante : des services sont éclatés sur plusieurs sites, les aménagements intérieurs laissent à désirer, l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite n'est de loin pas garantie partout. Le Conseil communal entend remédier à ces problèmes, notamment en regroupant les services par domaines d'activité.

AXE 3 : Prospérer et se développer

La Ville de La Chaux-de-Fonds se développe : le Conseil communal s'en félicite et se donne pour mission d'accompagner ce développement, de l'aguiller, afin qu'il soit le plus harmonieux possible. Au sein de ce troisième axe prioritaire du Programme de législature sont donc regroupés tous les objectifs liés à la planification à long terme, à la maîtrise du sol, à la maîtrise du territoire, à la maîtrise des finances, à la qualité du développement économique, à l'évolution de l'habitat et du logement, au nécessaire développement des infrastructures de base : eau, énergie, gestion des déchets.

OBJECTIF 3.1 : Planifier le développement de la ville sur le long terme

Gouverner, c'est prévoir. Au delà du présent Programme de législature, le Conseil communal entend disposer d'une vision du développement de la ville à quinze ans, à l'horizon 2030. Ce sont les "Lignes directrices La Chaux-de-Fonds 2030", pour lesquelles le Conseil général a été saisi d'un rapport d'information en juin 2013.

Dans ces lignes directrices seront détaillées les stratégies de développement de la ville dans tous les domaines-clefs: démographie, aménagement du territoire, développement économique, développement des infrastructures, offre culturelle, etc. Une fois posées ces "lignes directrices", le Conseil communal développera plusieurs plans directeurs sectoriels : plan directeur d'aménagement du territoire, plan directeur de valorisation des eaux, plan directeur des mobilités, etc...

OBJECTIF 3.2 : Assurer des finances saines et une fiscalité attractive

Maîtriser le développement de la ville suppose évidemment s'assurer que les finances communales soient saines. Le Conseil communal identifie de très gros enjeux dans le domaine des finances publiques, en lien avec des décisions politiques cantonales à venir :

- réforme de la répartition de la part communale de la fiscalité des personnes morales
- nouvelle bascule de points d'impôts vers le canton
- réforme de la péréquation
- désenchevêtrement des tâches
- effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Le Conseil communal sera attentif à disposer et à s'appuyer sur des capacités d'analyse et de conseil dans ces domaines pointus. Il prendra régulièrement position à ce sujet sur la scène politique cantonale. Il en va

évidemment de la pérennité d'une assise financière solide. Il en va aussi de la cohésion cantonale, et au-delà, peut-être, de l'existence même du canton.

Le Conseil communal rappelle ici que seul l'effort de l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises a permis une baisse très significative de la fiscalité des personnes morales. Il est donc logique que la très forte augmentation des rentrées fiscales qui a suivi cet effort profite à tous, et n'atterrisse pas exclusivement en quelques points du territoire cantonal.

En outre, signalons qu'afin de rattraper un retard d'entretien des infrastructures, le conseil communal entend maintenir dans les années à venir une politique d'investissement soutenue... mais soutenable.

Enfin, une fois absorbés les effets de la baisse de la fiscalité des personnes physiques, le Conseil communal laisse ouverte la possibilité de lancer un débat sur la baisse de la quotité de cette même fiscalité des personnes physiques.

OBJECTIF 3.3 : Poser des objectifs clairs en matière d'urbanisme

Instrument incontournable de tout développement maîtrisé et cohérent, une politique urbanistique équilibrée et volontariste prend tout son sens à La Chaux-de-Fonds. L'urbanisme est la marque de fabrique de la Métropole horlogère. Il a été reconnu loin à la ronde et inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'héritage est important, il faut donc savoir se montrer à la hauteur et dégager une vision claire. Celle-ci s'inscrit dans l'urbanisme durable, mettant l'accent sur les axes suivants : maîtrise stratégique du sol, densification, préservation des mixités (fonctionnelle, sociale et générationnelle), protection du patrimoine, économies d'énergie et énergies propres, mobilité douce et espace partagé.

La Métropole horlogère dispose d'ailleurs d'une belle opportunité en la matière puisque le Plan directeur communal en matière d'aménagement du territoire sera élaboré dans la suite des lignes directrices.

OBJECTIF 3.4 : Développer une politique de l'habitat et du logement

Le Conseil communal considère qu'un développement maîtrisé de la ville passe par l'instauration d'une véritable politique de l'habitat et du logement. Tous doivent trouver à se loger selon leurs souhaits et leurs moyens à La Chaux-de-Fonds. Pour ce faire, il s'agit d'une part de participer à réguler les prix des logements afin d'éviter qu'ils ne s'envolent à l'heure où le taux de vacance est historiquement bas, et d'autre part de favoriser la construction d'un habitat susceptible d'attirer ou de maintenir en ville des

personnes aux revenus plus élevés. Dans cette perspective, la Ville s'engage non seulement à rénover les appartements modestes de son parc immobilier en ne répercutant que de manière mesurée les plus-values sur les loyers, mais aussi à favoriser les projets de rénovations plus ambitieuses de maisons ou d'appartements dits "bourgeois", de constructions de "villas urbaines" au centre-ville, voire d'habitat individuel dans l'espace urbain. Il s'agit ainsi de répondre aux attentes diverses, et de garantir un développement urbanistique dense et harmonieux.

Au-delà de la Gérance communale, outil central dans sa gestion immobilière, la Ville dispose de différents bras de leviers, qu'elle entend exploiter au maximum : politique foncière, politique immobilière, normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire par exemple.

OBJECTIF 3.5 : Diversifier le tissu économique

Bien qu'émergeant plutôt aux rangs des compétences cantonales, la politique économique est importante dans une cité qui comporte un risque majeur : la monoculture industrielle ainsi que la trop forte exposition de ses habitants aux aléas des exportations horlogères.

Le Conseil communal entend donc apporter sa pierre à un édifice important : la diversification du tissu industriel et le développement du secteur des services. En ce sens, le Conseil communal place beaucoup d'espoirs dans les effets qu'indura le développement du quartier Le Corbusier, et notamment la venue à La Chaux-de-Fonds du Tribunal de première instance et du Ministère public.

OBJECTIF 3.6 : Des énergies encore plus propres

Assurer un développement harmonieux signifie se préoccuper de développement durable et de politique énergétique. Le Conseil communal entend à l'avenir être encore plus actif dans ces domaines. Pour répondre à la demande controversée d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de la ville ancienne et du périmètre UNESCO, la Ville veut poursuivre le développement du photovoltaïque sur des toits plats sans enjeux patrimoniaux.

De manière générale, il s'agira non seulement de veiller à réduire le gaspillage et à augmenter l'efficacité énergétique, mais aussi de veiller plus prosaïquement, à l'entretien du réseau d'eau. La Chaux-de-Fonds a une riche histoire en la matière, avec l'incroyable prouesse technologique de nos ancêtres, consistant à amener l'eau de l'Areuse jusque sur les hauteurs du Jura neuchâtelois. Il s'agira de s'en montrer dignes en entretenant et développant un réseau d'eau qui a fait ses preuves.

OBJECTIF 3.7 : Mieux gérer les déchets

L'une des bases du service public, la gestion des déchets est primordiale. D'importants efforts ont déjà été consentis, par exemple avec l'ouverture de la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche. D'autres doivent encore l'être.

Il faut notamment maintenant mettre les bouchées doubles pour rapidement terminer le réseau de conteneurs enterrés, afin de couvrir l'entier du territoire communal et afin de pouvoir envisager la fin du ramassage porte-à-porte. Parallèlement, il s'agira de développer encore le réseau des écopoints et écopoints+ au cœur du tissu urbain.

AXE 4 : Une ville qui rayonne

Dans un contexte où les collectivités sont en forte concurrence entre elles, La ville de La Chaux-de-Fonds, comme les autres, doit lutter pour se ménager une place au soleil. "Une ville qui rayonne", quatrième et dernier axe du présent Programme de législation, recense quelques objectifs prioritaires à même de mieux faire connaître la ville à l'extérieur, de mieux la positionner sur la scène nationale et transfrontalière, de la rendre plus accessible et plus attractive aussi.

Comme beaucoup de villes, plus que d'autres peut-être, la Métropole horlogère vit de ses échanges avec les autres. Le Conseil communal a pour ambition de rééquilibrer ces échanges, de faire en sorte que les mouvements se dirigent un peu plus souvent vers La Chaux-de-Fonds et non l'inverse. Il ne s'agit en aucun cas d'une vision fermée ou recroquevillée sur soi. Au contraire, la Métropole horlogère est une ville d'ouverture qui dépérirait rapidement si elle ne l'était pas.

Mais, pragmatiquement, il s'agit aussi tout simplement de retenir à La Chaux-de-Fonds les ressources et les compétences à même d'accompagner le développement à venir, dans une vision généreuse, mais lucide, de l'échange.

OBJECTIF 4.1 : Rendre la ville plus accessible

Toutes les villes du monde ont besoin de disposer de bonnes connexions avec leur région et avec le reste de leur pays. Il en va bien-sûr de même à La Chaux-de-Fonds. Ce besoin y est d'autant plus criant que lesdites connexions ne peuvent pour l'instant pas précisément être qualifiées de bonnes, en particulier les connexions ferroviaires. Après l'échec du premier projet de RER neuchâtelois, il s'agit pour le canton de remettre l'ouvrage sur le métier. La Ville de La Chaux-de-Fonds apportera sa pierre à l'édifice de façon ouverte, positive, volontariste... et dans le respect de la décision sortie des urnes le 23 septembre 2012.

Mais il n'y a pas que le RER neuchâtelois. Il s'agira aussi de développer l'offre ferroviaire sur l'axe de Besançon, si important pour maîtriser le flux des pendulaires. Une offre attractive vers Bienne permettra enfin d'assurer de bonnes connexions vers la capitale et la Suisse alémanique. Dans tous ces dossiers, le Conseil communal devra se révéler imaginatif pour espérer influencer positivement le cours des choses.

Le Conseil communal réfléchit en outre à une meilleure valorisation encore de l'aéroport des Eplatures. Il note au passage avec satisfaction l'extension

de l'offre de vols commerciaux, qui compte désormais trois destinations : la Corse, l'île d'Elbe et Paris.

Enfin, la route ne doit pas être oubliée. D'importants enjeux attendent La Chaux-de-Fonds, avec les projets d'évitement par la H20 et la H18. Cette mobilité de transit, en souterrain, permettra de mieux valoriser le centre-ville.

OBJECTIF 4.2 : Améliorer l'image de la ville à l'extérieur

Axe prioritaire de la législature précédente, le travail sur l'image de la ville à l'extérieur continuera à faire l'objet de toutes les attentions. La Chaux-de-Fonds a déjà gagné en notoriété aux cours de ces dernières années. La Métropole horlogère est désormais reconnue plus souvent comme pôle urbain que comme bourgade de montagne, elle suscite confiance et intérêt, son rôle au sein du canton s'affirme plus clairement, son rôle de pôle industriel, commercial, résidentiel et culturel contribuant à une dynamique du canton et de toute une région est avéré.

Le travail sur la notoriété, par essence de longue haleine, sera poursuivi sans relâche.

OBJECTIF 4.3 : Fédérer la région, positionner la ville sur la scène nationale

Située aux confins du territoire suisse, La Chaux-de-Fonds ne peut se permettre de rester en marge des grands réseaux d'influence. Fort de ce constat, le Conseil communal a pris les choses en main et a créé, lors de la dernière législature, un Service des affaires régionales et des relations extérieures. L'exécutif réaffirme ici que le positionnement de la Ville dans sa région et sur le plan national restera une priorité importante de son action.

Cette stratégie de positionnement s'exprime en cercles concentriques :

- constitution d'une "région" autour de la ville : il s'agit de renforcer le rôle de La Chaux-de-Fonds comme ville-centre, à même d'organiser sa région et d'en assumer clairement le leadership
- construction d'une agglomération neuchâteloise polycentrique : c'est la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), fondée sur la structure urbaine du canton
- arrimage de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans des espaces plus vastes à composante métropolitaine : il s'agit ici de renforcer encore l'engagement de La Chaux-de-Fonds au sein de Région capitale suisse ou au sein du Pôle métropolitain

Centre Franche-Comté, au travers de l'alliance conclue avec le Grand Besançon.

Le Conseil communal entend par ailleurs poursuivre sa réflexion sur les réformes institutionnelles souhaitables et sur d'éventuels rapprochements ou fusions de communes.

OBJECTIF 4.4 : Renforcer le positionnement touristique de la Ville

Le Jura neuchâtelois et plus généralement le Haut-Jura sont connus pour leur exceptionnel patrimoine naturel, mais La Chaux-de-Fonds n'est pas encore assez connue pour ses qualités urbaines. Le patrimoine lié à Le Corbusier est pourtant exceptionnel et l'urbanisme horloger a valu l'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité. Ces joyaux que possède notre ville doivent être mieux mis en valeur en s'inscrivant de manière cohérente avec les musées de très haut niveau présents à La Chaux-de-Fonds. Dans cette perspective, la rénovation muséographique et architecturale du Musée d'histoire et sa prochaine réouverture joueront un rôle important.

Par ailleurs, avec la récente création du Parc naturel régional du Doubs, le nombre de visiteurs dans la région va aller en s'accroissant. Le Conseil communal estime que le rôle de porte d'entrée du parc qu'assumera la Métropole horlogère constitue une belle opportunité de jouer sur les deux tableaux : l'écrin naturel privilégié et l'exceptionnel urbanisme de La Chaux-de-Fonds. La construction du Naturama renforcera encore cet atout à double face, en permettant de se profiler loin à la ronde vers le public des familles.

CONCLUSION

Les enjeux et les objectifs décrits dans le présent Programme de législature sont nombreux et importants. Avant tout, ils sont passionnants, et la Ville de La Chaux-de-Fonds a tous les atouts en mains pour réussir son avenir.

Les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonniers ont toujours su relever les défis et avancer. Aussi, dans la mission qu'ils nous ont confiée, nous nous devons d'oser, de retrousser nos manches et de tirer tous ensemble à la même corde.

C'est forts de cette conviction, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que nous vous transmettons le présent rapport d'information en vous remerciant d'en prendre acte et en nous réjouissant du passionnant travail en commun qui s'annonce pour les années à venir.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	Le chancelier :
Jean-Charles Legrix	Thibault Castioni